Image not found or type unknown

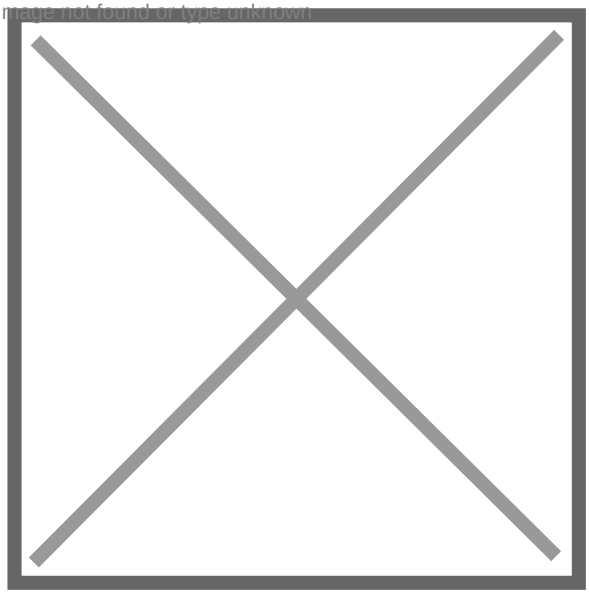

Nuisance nocturne par un individu

Par **rico_78**, le **08/06/2009** à **10:07**

Bonjour,

J'aurais aimé avoir des conseils sur la réaction à adopter dans la situation suivante :

Voilà 2 ans maintenant qu'un individu s'amuse à sonner entre 2 et 4H du matin de manière assez aléatoire chez ma grand mère qui habite dans une maison en ville. Vu son age, elle n'a pas le temps de se lever et d'identifier l'individu.
Vu le caractère persistant de la situation, nous venons de débrancher la sonnette mais voià que maintenant il donne des coups de pieds dans la porte de son habitation. Vu qu'elle vit seule et loin de nous, vous imaginer la peur que cela peut lui provoquer.
Je demande conseil car après avoir été voir la police, ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire et qu'il fallait écrire une lettre au responsable de la sécurité territoriale de la région où elle habite (chose que j'ai faite également).
Y aurait il moyen de porter pleinte et pour quelles raisons ?(nuisances sonores par exemple ? etc...)
Faudrait il que je le film ? mais serait ce une preuve ?
Comme je ne pense pas que de l'attendre et de lui faire peur soit une solution, comment réagir?
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **08/06/2009** à **11:37**

Bonjour

le mieux est le flagrant délit.

postez vous devant la maison de votre grand mère vers les heures indiquées muni d'une caméra et prenez l'auteur en flagrant délit. Il devra alors s'expliquer devant les policiers.

Et le maire est il au courant de la situation? Un petit rendez vous avec un responsable politique peut faire bouger un peu plus les forces de l'ordre.

Restant à votre disposition.

Par **rico_78**, le **08/06/2009** à **13:06**

Merci pour les conseils, je vais essayer de le filmer.
Autrement, le maire n'est pas au courant, mais je vais essayer de suivre cette piste également.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés